Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 10 janvier 2022, à 19h30, en vidéoconférence ZOOM, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2022-01-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Jacques Lavallée :

L'ouverture de l'assemblée à 19h57.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M, Jacques Malouin :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2022-01-003 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulières du mois de décembre 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 2021, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-004 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre 2021**

CONSIDÉRANT que le rapport des permis de décembre n'est pas disponible.

Il est proposé par le Conseil :

De reporter le point à la prochaine assemblée régulière du 7 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-005 **Refinancement du règlement d'emprunt 300 infrastructures**

2022-01-005.1 **Résolution d'adjudication des appels d'offres**

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 janvier 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 janvier 2022
Montant :	1 329 700 $		

CONSIDÉRANT la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 janvier 2022, au montant de 1 329 700 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

252 700 $	1,20000 %	2023
259 200 $	1,55000 %	2024
265 800 $	1,85000 %	2025
272 500 $	2,05000 %	2026
279 500 $	2,30000 %	2027

Prix : 99,05900 Coût réel : 2,29906 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

252 700 $	2,42000 %	2023
259 200 $	2,42000 %	2024
265 800 $	2,42000 %	2025
272 500 $	2,42000 %	2026
279 500 $	2,42000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,42000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

252 700 $	2,44000 %	2023
259 200 $	2,44000 %	2024
265 800 $	2,44000 %	2025
272 500 $	2,44000 %	2026
279 500 $	2,44000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,44000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Martin carrier et et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 janvier 2022 au montant de 1 329 700 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 300. Ces billets sont émis au prix de 99,05900 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-005-.2 **Résolution de concordance de l'emprunt et échéances**

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 329 700 $ qui sera réalisé le 17 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
300	1 329 700 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Martin Carrier et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 janvier 2022 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	**252 700 $**	
2024	**259 200 $**	
2025	**265 800 $**	
2026	**272 500 $**	
2027	**279 500 $**	**(à payer en 2027)**
2027	**0 $**	**(à renouveler)**

2022-01-006 **Site de dépôt pour les matières récupérables**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens d'obtenir un endroit à même la municipalité pour déposer les matières récupérables tels que la peinture et les huiles;

CONSIDÉRANT le service déjà offert par Compo Haut-Richelieu, permettant d'apporter les matières directement aux écocentres;

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires qu'apporteraient les installations et le service de ramassage d'un tel site dans la municipalité directement.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De poursuivre avec le service déjà offert par Compo Haut-Richelieu, qui est déjà compris dans l'offre de service actuelle.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-007 **Plan de sécurité civile, réunion de planification**

CONSIDÉRANT que beaucoup d'informations doivent être rassemblées afin de mettre en œuvre un plan de mise en action et d'assignement des rôles.

Le Conseil propose :

De reporter le point à la prochaine assemblée régulière du 7 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-008 **Avis de motion – rémunération des élus**

CONSIDÉRANT que les données recueillies auprès de certaines municipalités environnantes doivent être examinées et pris en compte pour l'ajustement de la rémunération actuelle des élus de la municipalité.

Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Sophie Baril:

Dépose un avis de motion, afin qu'il soit adopté lors d'une séance subséquente le nouveau projet de modification règlementaire sur la rémunération des élus.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-009 **Renouvellement du contrat d'assurance MMQ**

CONSIDÉRANT la réception de la proposition d'assurances relative aux couvertures des risques pour les biens et responsabilités des activités de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De Renouveler le contrat d'assurances avec la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) ;

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-010 **Renouvellement d'adhésion à la Fédération des Municipalités du Québec FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la demande de renouvellement concernant la cotisation annuelle 2021 de la FQM;

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité

2022-01-011 **Nomination du vérificateur-comptable et du représentant légal pour 2022**

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par Mme Sophie Baril :

De nommer M. Hamel à titre de vérificateur-comptable et Me Francis du cabinet «Vox Avocat» à titre de représentant Légal pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-012 **Établissement du calendrier des séances régulière du Conseil**

CONSIDÉRANT que lors de la première séance annuelle du Conseil municipal, celui-ci doit adopter le calendrier des réunions publiques mensuelles pour l'année en cours, conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le calendrier suivant fixant les dates des réunions régulières du Conseil pour 2022 : 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-013 **Séance d'adoption des prévisions budgétaires et plan triennal 2022**

CONSIDÉRANT la période électorale municipale 2021, les délais d'adoption du Budget et du Plan triennal sont reportés au 31 janvier 2022 plutôt qu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la réunion de travail afin de préparer les prévisions budgétaires et les éléments du Plan d'immobilisation;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Martin Carrier :

De planifier une assemblée spéciale exclusive pour l'adoption des prévisions budgétaires et le plan triennal 2022, le 24 janvier 2022 ;

Adoptée à l'unanimité

2022-01-014 **Dépenses du mois de décembre 2021 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de décembre 2021 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de décembre 2021 totalisant un montant de 13 405,94 $, et ce tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2022-01-015 **Correspondance**

2022-01-016 **Varia**

2022-01-017 **Période de questions**

2022-01-018 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Sophie Baril :

La fermeture de l'assemblée à 20h09.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier